

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
COMMUNE DE MARLY  
**ARRETE DU MAIRE n° 260 /2026**

**Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement**

Rue de Bretagne

**Le Maire de Marly,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin,
- VU** le Code de la Route,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** L'application du règlement de voirie,
- VU** L'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,
- VU** La demande de la société SMART TP, en date du 14 septembre 2026,

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre la bonne exécution des travaux de remplacement de coffrets électriques, rue de Bretagne à Marly par la société SMART TP, pour le compte de RESEDA,

**A partir lundi 5 octobre au vendredi 16 octobre 2026 inclus**

**ARRETE**

**Article 1 :** Afin de permettre, en toute sécurité, la bonne exécution des travaux susvisés à Marly, la chaussée sera rétrécie à la circulation, le stationnement sera interdit à l'avant du chantier et la vitesse limitée à 30 km/h pendant la durée de l'intervention.

**Article 2 :** La signalisation sera mise en place par la société SMART TP chargée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** La société SMART TP devra assurer pendant toute la durée des travaux un accès permanent aux propriétés riveraines.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques et les Agents de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de la société SMART TP et dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur de la société SMART TP,  
Monsieur le Directeur de GRDF,  
Monsieur le Directeur de RESEDA  
Monsieur le Directeur des Services Techniques,  
Messieurs les Agents de la Police Municipale,  
Monsieur le Directeur de la Régie de l'eau  
de l'Eurométropole de Metz,  
Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz.

A Marly, le 14 septembre 2026  
Pour Le Maire,  
l'adjoint aux travaux et à la circulation  
Michel LISSMANN

